

Bernard SOHET - Président de l'AFOC Nord

J'interviens au nom de mon organisation, FO, laquelle comme beaucoup d'autres a déjà contribué au débat national sur le développement et la régulation des nanotechnologies, tant au niveau du Conseil Economique Social et Environnemental qu'au travers d'un Cahier d'Acteur réalisé par son Association de Consommateurs, l'AFOC.

La question centrale réside dans l'incertitude dans laquelle se trouvent aujourd'hui les scientifiques pour évaluer tous les impacts des nanotechnologies sur notre environnement et notre vie.

Depuis une dizaine d'années les nanotechnologies font l'objet de développements fulgurants qui touchent les domaines de la production.

La concurrence internationale est exacerbée. Les enjeux économiques s'avèrent énormes. On compare le potentiel de développement des nanotechnologies à celui de l'informatique dans les années 70. Les perspectives d'emploi dans ce nouveau domaine se révèlent considérables, d'autant que des pays tels que la CHINE ont pris des avances qui peuvent devenir décisives pour l'avenir des actuelles puissances industrielles.

Les nanotechnologies peuvent être la meilleure ou la pire des choses.

La meilleure des choses

Cela a déjà été évoqué ; si l'on s'en tient aux industries textiles.

La pire des choses puisque l'incertitude règne sur les effets des nanoparticules sur l'homme et sur l'environnement :

- ➔ à cette taille, les nanoparticules ont la capacité de pénétrer dans les cellules et d'altérer leur fonctionnement ;
- ➔ des premiers tests ont été effectués sur des souris par injection directe des nanotubes de carbone au niveau du péritoine, qui ont produit des cancers. Des nanoparticules ont été ensuite retrouvés dans le cerveau de ces souris ;
- ➔ après avoir travaillé dans les stations d'épuration, les nanoparticules se répandent dans la nature, sans qu'il soit possible d'empêcher cette diffusion et sans connaître les conséquences sur l'environnement : plantes, animaux, hommes ;
- ➔ la toxicité des métaux à la taille macro est avérée, ainsi que celle de l'argent. Cette toxicité ne peut qu'accroître ses effets à la taille nano.

Plusieurs facteurs empêchent la maîtrise du risque :

- ➔ Les industriels sont réticents à dévoiler leurs secrets de fabrication.
- ➔ Les gouvernements sont soumis à la double contrainte du développement économique, tout en protégeant les populations et l'environnement.

- ➔ Les scientifiques éprouvent des difficultés pour appréhender le risque.
- ➔ Les tests sont longs et coûteux. Seuls les organismes internationaux peuvent les circonscrire ; ce qui pose les problèmes de coordination des politiques de tests et des sources de financement.
- ➔ Le principe de précaution est soumis à une jurisprudence encore insuffisante : soit interdire d'emblée ; soit démontrer les effets néfastes.

Notre Association, l'AFOC, préconise quant à elle de :

- a) Renforcer les moyens de la recherche pluridisciplinaire en toxicité en mettant l'accent sur deux priorités :
 - les produits appliqués au corps humain ;
 - les produits utilisés dans l'industrie et déjà présents (ou à venir) sur le marché.
- b) Développer une banque de données centralisée, exhaustive, normalisée, sous l'égide d'une expertise scientifique pluridisciplinaire.
- c) Exiger une adaptation des textes communautaires dans le sens d'une protection renforcée des consommateurs sur tout le territoire de l'Union Européenne.
- d) Rendre obligatoire la mention « nano » sur les produits ayant recours aux nanotechnologies au minimum dans les secteurs essentiels de la consommation.
- e) Créer une autorité administrative indépendante dédiée aux nanotechnologies.
- f) Définir des modalités de contrôle et de sanction.

En conclusion, je ferai mienne une réflexion du Conseil Economique Social et Environnemental.

« En vérité, ce qui est posé, c'est la question de la capacité de la Société à maîtriser de manière consciente le progrès technologique, sans vouloir en arrêter le cours car ce serait illusoire et néfaste, sans vouloir se priver de la dynamique de progrès humain dont il est porteur, mais en créant les meilleures conditions de sécurité et de respect des règles éthiques dans son développement ».